



Agilys Avocats intervient auprès de Bouygues Bâtiment Ile-de-France, récréa et Omnes dans le cadre de la concession du centre aquatique et du franchissement de Saint Denis

La Métropole du Grand Paris et la société de projet réunissant Bouygues Bâtiment Ile-de-France, récréa et Omnes ont signé le 28 juillet 2020 un contrat de concession portant sur la conception, la construction, le financement, la maintenance et l'exploitation du centre aquatique et de son franchissement piéton et cycliste implantés sur le site de la Plaine Saulnier à Saint-Denis pour les Jeux de 2024.

Situé au cœur de la ZAC de la Plaine Saulnier, le centre aquatique de Saint-Denis accueillera notamment des épreuves de waterpolo, de plongeon et de natation artistique dans le cadre des Jeux de 2024. Ce projet d'envergure internationale, dont la Métropole du Grand Paris est le concédant, est l'un des seuls ouvrages pérennes construits spécifiquement pour les Jeux de 2024. Localisé en Seine-Saint-Denis et conçu pour les habitants, il doit favoriser l'apprentissage de la nage et l'initiation à la pratique sportive du grand public.

Bouygues Bâtiment Ile-de-France et récréa porteront respectivement la conception, la construction et l'exploitation du centre aquatique, Omnes portera majoritairement le financement privé du projet, notamment le programme d'activités complémentaires aux activités aquatiques.

Agilys Avocats représentait le groupement constitué de Bouygues Bâtiment Ile-de-France, de récréa et d'Omnes avec **Justine Verrier** sur les aspects de droit public et **David Kalfon** sur les aspects de financement.



Image du futur centre aquatique